Commune de
LOUVIGNE-DU-DESERT

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.3- PLAN DES SERVITUDES

Echelle 1/9500 ème

Vu pour être annexé à l'Arrêté Municipal
n° .....
en date du .....,
soumettant le PLU de la commune de Louvigné-du-Désert à enquête publique,

Le Maire,

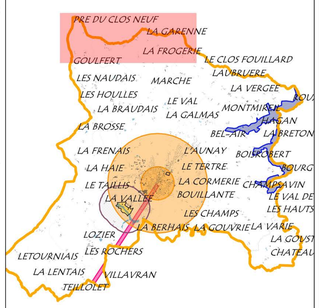

urba cabinet d'urbanisme

Gwenaëlle Denlau

DOKAN ARCHITECTURE

DM EAU

ENQUÊTE PUBLIQUE

Légende

Servitudes d'utilité publique

- Périmètre des Monuments Historiques_500m
- Eléments identifiés au titre des Monuments Historiques
- AS1 - Périmètre de protection du captage d'eau potable
- PT1 - Transmission radio-électrique
- PT2 - Transmission Radio-Electrique

N
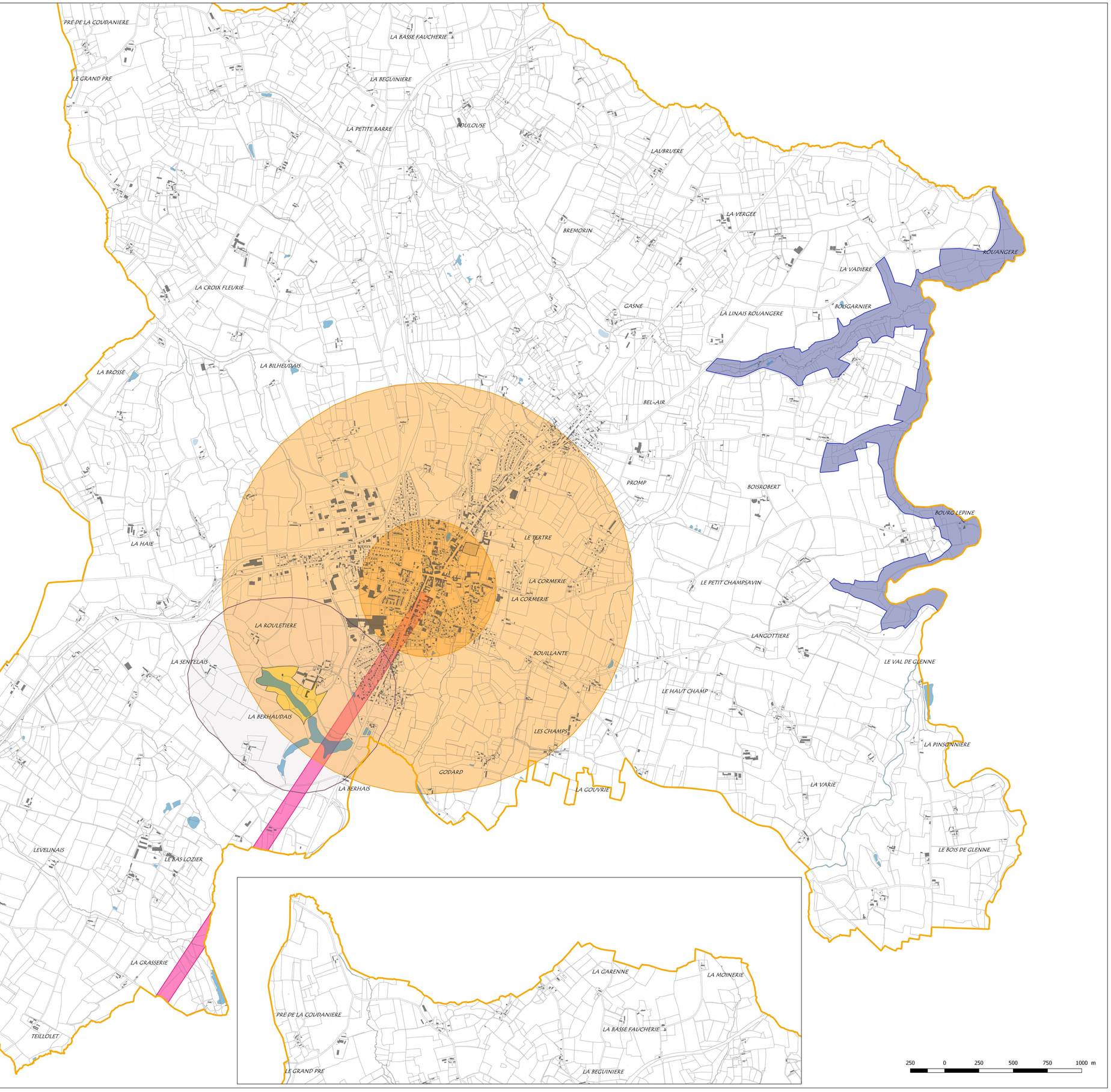
Catégorie de servitude	Intitulé de la servitude	Date de l'acte d'institution	Observations	Service gestionnaire
A4	Servitudes relatives aux terrains riverains de cours d'eau non domaniaux	Arrêté préfectoral du 25.03.1907	Cette servitude s'applique à tout le département	DDTM
AC1	Servitude de protection des monuments historiques	DRAC/UDAP http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne/Ressources-documentaires/Actions-culturelles-et-patrimoine		
AS1	Servitude de protection des captages d'alimentation en eau potable	Arrêté préfectoral du 27.09.2006	Captage de Pont-Juhel sur l'Airon	ARS **(annexe 10 sur CD joint)**
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement	Ces servitudes sont généralement instaurées au bénéfice de la commune ou d'un syndicat de communes. Elles sont instituées, en priorité, par conventions amiables. En cas de désaccord, elles le sont par arrêté préfectoral. Dans ce cas, elles doivent être reportées au PLU., faute de quoi, elles deviennent inopposables aux tiers		COMMUNE ou SYNDICAT
EL 7	Servitude d'alignement.	Décret présidentiel du 05.03.1875 Arrêté préfectoral du 11.03.1879 Arrêtés préfectoraux des 16.02.1888 et 08.02.1898 Arrêté préfectoral du 06.10.1899	RD 177 RD 14 RD 177 Place Charles de Gaulle Rue du Maréchal Leclerc et rue Radiguer	Conseil Départemental 35 et commune **La révision du document d'urbanisme doit être l'occasion de s'interroger sur l'opportunité de les maintenir.**
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Accord amiable en application du décret du 06.10.1967 ou arrêté préfectoral du 11.06.1970 modifié	Réseau électrique HTA de distribution	ERDF 64, Bd. Voltaire - CS 76504 35065 RENNES Cedex **(fichiers transmis ultérieurement)**
PT1	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques.	Décret du 31.05.1994	Station : Louvigné du Désert/11 r Laribo	FRANCE TELECOM DGAR/CA RS BL ORANGE QUIMPER 11, avenue Mossec 29000 QUIMPER **(annexe 11 sur CD joint)**
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles de centres d'émission et de réception exploités par l'Etat	Décret du 06.06.1994	LH Station : Lécousse/La Butte Extrémité : Louvigné du Désert/11 r Laribo Station : Louvigné du Désert/11 r Laribo	FRANCE TELECOM DGAR/CA RS BL ORANGE QUIMPER 11, avenue Mossec 29000 QUIMPER **(annexe 11 sur CD joint)**
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Arrêté et Circulaire du 25.07.1990	Relative aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation.	Direction Générale de l'Aviation Civile **(annexe 12 sur CD joint)**